

Image not found or type unknown



caution solidaire et changement de gerant comment se desangager ?

Par **tom542**, le **08/09/2020** à **16:26**

Bonjour,

en 2015 l'huissier du propriataire m'a fait signer une caution solidaire sans me prevenir que j'aurai a supporter les dettes de l'entreprise en cas de changement de gerant.

le gerant a vendu ses parts mais je me retrouve toujours caution solidaire malgré ma demande de resiliation l huissier refuse de refaire un bail et une nouvelle caution solidaire.

j'aimerais connaitre mes droits et savoir comment je peux etre desangager?

cordialement

Monsieur ABBOU